

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction**HECTARE**75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Réf. : 22-125-019 LE PESCALUNE LUNEL

SITUATION N°1

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
CLOTURE EN PANNEAU RIGIDE HT 1,73 M (quantité marché 401 ml) Fourniture et pose d'une clôture de type SANTORS 4V5H en acier galvanisé plastifié avec une couche polyester, Panneau maille rectangulaire 200 x 50 mm Fils horizontaux Ø 5 mm, Fils verticaux Ø 5 mm, Plis de renfort 100 x 50 mm, picots défensifs 30 mm, Nombre de plis : 3, colorie RAL 7016 GRIS Poteaux de type H acier galvanisé plastifié en polyester Coloris RAL 7016 GRIS Scellement en sol par plots béton tous les 2,50 ml	200,00	ml	45,00 €	0,00%	9 000,00 €	20,00%
PORTAIL PIVOTANT 2 VANTAUX 3,00 x 1,80 m (1 unité) Fourniture et pose d'un portail type TT deux vantaux, manuel. Cadre section 40 x 40 x 2 mm Remplissage barreaux section 30 x 20 x 1,5 mm Entraxe barreaux 110 mm Poteaux tubes carrés de section 100 x 100 x 3 mm Deux pivots et gonds Ø 18 mm par vantaux réglables Sabot central et arrêt pour vantaux Boitié serrure zinguée à canon Européen Canon Européen de sureté avec trois clefs Ensemble en acier galvanisé int / ext avec couche polyester Coloris RAL 7016	0,50	U	1 440,00 €	0,00%	720,00 €	20,00%

**SARL GAIA CLOTURE SYSTEME**

CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC000000137
Date : 29/08/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	9 720,00 €	20,00%	1 944,00 €

Total HT	9 720,00 €
TVA	1 944,00 €
Total TTC	11 664,00 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

11 664,00 € au 28/09/2023

Coordonnées bancaires

Nom	BTP BANQUE
IBAN	FR76 3025 8100 0008 0235 6203 303
BIC	BATIFRP1XXX

Le montant total s'élève à onze mille six cent soixante-quatre euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).